



BOUYGUES

Donnons vie au progrès

ANNEXE AUX
COMPTES
CONSOLIDÉS
31/03/2026

SOMMAIRE

NOTE 1	FAITS SIGNIFICATIFS	3
NOTE 2	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES DU GROUPE	5
NOTE 3	ACTIF NON COURANT.....	7
NOTE 4	INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	8
NOTE 5	PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES	9
NOTE 6	DETTES FINANCIERES NON COURANTES ET COURANTES	10
NOTE 7	VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	12
NOTE 8	CHIFFRE D'AFFAIRES	13
NOTE 9	RESULTAT OPERATIONNEL	14
NOTE 10	IMPOT	15
NOTE 11	INFORMATION SECTORIELLE.....	16
NOTE 12	ENGAGEMENTS HORS BILAN	20
NOTE 13	INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES	20
NOTE 14	DIFFERENDS ET LITIGES	20
NOTE 15	ACTIFS ET PASSIFS DETENUS EN VUE DE LA VENTE	21

Note 1 Faits significatifs

1.1 Faits significatifs du premier trimestre 2026

Les principales opérations du premier trimestre 2026 sont présentées ci-après :

- Le 18 février 2026, Bouygues Telecom a annoncé qu'elle n'exercera pas en 2026 l'option d'achat, dont la période d'exercice s'étend du 15 mars au 15 juin 2026, qui lui permettrait de détenir 51% de la co-entreprise SDAIF détenue avec Vauban Infrastructure Partners.
- Le 28 février 2026, un conflit militaire a éclaté entre les États-Unis, Israël et l'Iran. Bouygues, ayant très peu d'activité dans la zone Moyen-Orient (moins de 0,5% du chiffre d'affaires total du Groupe), n'est pas directement impacté par le conflit en cours. Néanmoins, le Groupe reste très vigilant quant aux conséquences indirectes que ce conflit pourrait avoir sur les activités, les résultats et l'appréciation de la valeur des métiers du Groupe.
- Le 19 mars 2026, Colas a signé un protocole d'accord en vue de l'acquisition des activités de construction routière et de recyclage du groupe Frauenrath, implanté en Allemagne. Ces activités, qui couvrent notamment la construction routière, l'aménagement urbain et l'économie circulaire, emploient environ 420 personnes réparties entre les sites de Heinsberg (Rhénanie du Nord-Westphalie) et Großröhrsdorf (Saxe). En 2025, elles ont généré un chiffre d'affaires d'environ 150 millions d'euros. La finalisation de l'opération est prévue d'ici la fin du premier semestre 2026, sous réserve des conditions habituelles, notamment l'approbation des autorités de la concurrence.

1.2 Faits significatifs de l'exercice 2025

Les principales opérations et acquisitions de l'exercice 2025 sont présentées ci-après :

- Le 20 juin 2024, le conseil d'administration de Bouygues Telecom a autorisé la cession de cinq sites MSC (data centres) du cœur de réseau en Ile-de-France. En complément des deux sites cédés le 18 décembre 2024, les trois sites restants ont été cédés en janvier 2025 pour 87 millions d'euros. Une plus-value de 12 millions d'euros a été comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels » en 2025 (cf. note 9 de l'annexe). Cette cession a été traitée comme une opération de cession-bail et conformément à la norme IFRS 16, le prix de cession a été classé dans l'état consolidé des flux de trésorerie en investissement pour la partie cédée pour un montant de 39 millions d'euros et en financement pour la partie conservée pour un montant de 48 millions d'euros.
- Les 14 février et 28 février 2025, la loi de finances et la loi de financement de la sécurité sociale ont été adoptées. Les impacts constatés sur l'exercice 2025 s'élèvent à environ 93 millions d'euros en résultat net part du Groupe. Ils concernent principalement la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France pour laquelle une charge de 81 millions d'euros a été comptabilisée dans les comptes 2025 en impôts (69 millions d'euros en résultat net part du Groupe).
- En début d'année 2025, Equans a relancé un examen stratégique complet de ses activités de recharge de véhicules électriques aux Pays-Bas. Equans est entrée alors en négociation pour la cession de sa filiale Equans Infra & Mobility BV avec un consortium formé de Aberdeen et de Infrabridge.

Les activités liées aux contrats de concession de bornes de recharges pour véhicules électriques hollandais étant disponibles à la vente au 31 décembre 2025, l'ensemble des actifs et passifs relatifs à ces activités ont été classés en « Actifs ou activités détenus en vue de la vente » et « Passifs liés aux activités détenues en vue de la vente » en bas de bilan, conformément à IFRS 5, pour 112 millions d'euros et 32 millions d'euros respectivement. La juste valeur estimée des actifs destinés à être cédés étant supérieure à leur valeur comptable, aucune perte de valeur de ces actifs n'a été constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2025. Au 31 mars 2026, ces actifs et passifs sont toujours présentés en activités détenues en vue de la vente.

- Le 30 juillet 2025, Bouygues Telecom et SFR ont annoncé être entrés en négociations exclusives avec Phoenix Tower International en vue de lui céder 100% du capital et des droits de vote de la société Infracos, société commune créée en

2014 entre Bouygues Telecom et SFR dans le cadre de la mise en œuvre des accords dits « Crozon » permettant le déploiement et l'exploitation de sites radios mutualisés en zone moins dense. Bouygues Telecom et SFR détiennent chacun 50% de la société Infracos. Cette cession n'a pas été qualifiée de cession d'activité. En consolidation, cette cession a été traitée comme une opération de cession-bail et conformément à la norme IFRS 16, le prix de cession a été classé dans l'état consolidé des flux de trésorerie en investissement pour la partie cédée pour un montant de 322 millions d'euros et en financement pour la partie conservée pour un montant de 106 millions d'euros. Par ailleurs, à la suite de la cession, un nouveau contrat de partage des réseaux d'accès Mobile (RAN sharing) avec SFR portant sur les sites d'Infraco Sanctus (sites détenus précédemment par Infracos mais ne faisant pas l'objet d'une cession à Phoenix Tower International) prévoit une facturation entre Bouygues Telecom et SFR, et inversement conduisant à constater une charge nette décaissée fin 2025 de 58 millions d'euros dans les comptes de Bouygues Telecom. Ces opérations se traduisent par un produit net de 209 millions d'euros comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels » (cf. note 9 de l'annexe) et par un désinvestissement net contribuant au cash-flow libre avant variation du besoin en fonds de roulement de 370 millions d'euros.

- Le 5 août 2025, Colas Inc., filiale américaine de Colas, a annoncé avoir signé un protocole d'accord visant à acquérir 100% des titres de la société Suit-Kote, jusqu'alors détenus par la famille Suits, fondatrice de l'entreprise en 1921, pour un montant de plus de 450 millions de dollars américains. Suit-Kote est spécialisée dans la distribution de bitume liquide, dans la fabrication de mélanges d'émulsion, ainsi que dans les services de construction et de préservation des chaussées dans plusieurs États du nord-est des États-Unis. Avec plus de 750 employés, Suit-Kote génère un chiffre d'affaires annuel d'environ 500 millions de dollars américains. Au 31 mars 2026, le dossier est toujours en cours d'instruction par l'autorité américaine de la concurrence.
- Le 14 octobre 2025, Bouygues Telecom, Free-Groupe Iliad et Orange ont annoncé la remise d'une offre conjointe non engageante en vue de l'acquisition d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France. Elle vise la plupart des actifs de l'opérateur SFR, mais exclut notamment les participations dans les sociétés Intelcia, UltraEdge, XP Fibre et Altice Technical Services ainsi que les activités du groupe Altice dans les départements et régions d'outre-mer. Cette offre porte sur un montant total de 17 milliards d'euros de valeur d'entreprise pour les actifs considérés du groupe Altice en France et fait ressortir une valeur d'entreprise implicite indicative pour l'ensemble d'Altice France de plus de 21 milliards d'euros.

Le 15 octobre 2025, Bouygues Telecom, Free-Groupe Iliad et Orange ont pris note de la décision du groupe Altice de rejeter leur offre conjointe non engageante remise le 14 octobre pour le rachat d'une large part des activités télécoms d'Altice France. Les trois opérateurs maintiennent leur offre et souhaitent créer un dialogue constructif avec le groupe Altice et ses actionnaires pour envisager ensemble la manière dont ce projet pourrait prospérer.

Le 22 janvier 2026, les trois opérateurs Bouygues Telecom, Free-Groupe Iliad et Orange confirment l'existence de discussions avec le groupe Altice en vue de l'acquisition potentielle d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France. Des travaux de due diligences ont été engagés depuis début janvier 2026. Une nouvelle offre a été remise par les trois opérateurs en avril 2026 (cf. note 1.3 de l'annexe).

1.3 Faits significatifs et variations de périmètre postérieurs au 31 mars 2026

- Le 17 avril 2026, Bouygues Telecom, Free-Groupe Iliad et Orange ont annoncé la remise d'une nouvelle offre et sont entrés en négociations exclusives en vue de l'acquisition d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France. Cette nouvelle offre porte sur un montant total de 20 milliards d'euros de valeur d'entreprise pour les actifs considérés du groupe Altice en France. La répartition du prix et de la valeur serait de l'ordre de 42% pour Bouygues Telecom, 31% pour Free-Groupe Iliad et 27% pour Orange. Les conditions juridiques et financières de la transaction ne font l'objet d'aucun accord à date. Il n'y a aucune certitude que ce processus aboutisse à un accord qui devra en toute hypothèse être soumis à l'approbation des organes de gouvernance des sociétés concernées et restera sous réserve des conditions usuelles en la matière. Une communication au marché sera faite le moment venu sur l'évolution du projet conformément aux exigences réglementaires applicables.

Note 2 Principes et méthodes comptables du Groupe

2.1 Déclaration de conformité

Les comptes consolidés intermédiaires condensés de Bouygues et de ses filiales (« le Groupe ») au 31 mars 2026 ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. S'agissant de comptes condensés, ils doivent être lus en relation avec les comptes consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 présentés dans le document d'enregistrement universel déposé le 19 mars 2026 auprès de l'AMF.

Ils ont été préparés conformément aux normes internationales établies par l'IASB incluant : les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), complétées des interprétations formulées par l'ancien International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »), à présent appelé IFRS Interpretation Committee, ou émises par l'organisme qui l'a précédé, le Standing Interpretation Committee (« SIC »), approuvées par l'Union européenne et applicables à cette date. Au 31 mars 2026, le Groupe n'applique aucune norme ou interprétation par anticipation, non approuvée par l'Union européenne.

Les comptes sont présentés en millions d'euros (sauf mention contraire), devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe, et intègrent le bilan, le compte de résultat, l'état des autres éléments du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres, l'état des flux de trésorerie et l'annexe.

Les comptes consolidés intermédiaires condensés du groupe Bouygues intègrent les comptes de Bouygues SA et de ses six métiers. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration en date du 6 mai 2026.

2.2 Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés intermédiaires condensés au 31 mars 2026 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états financiers au 31 décembre 2025 et au 31 mars 2025.

La Direction du Groupe a établi les comptes consolidés intermédiaires condensés en prenant en compte des estimations et hypothèses telles que décrites en note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Les méthodes d'évaluation spécifiques aux comptes consolidés intermédiaires condensés sont les suivantes :

- Lors des clôtures intermédiaires, la charge d'impôt des sociétés au titre de la période est évaluée selon les principes définis par la norme IAS 34 sur la base de la meilleure estimation du taux d'imposition annuel moyen attendu pour l'ensemble de l'exercice appliqué au résultat avant impôt de la période.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des avantages du personnel correspondent au prorata des charges estimées sur l'année, calculées sur la base des hypothèses actuarielles et des prévisions réalisées au 31 décembre 2025. Les effectifs, les salaires ou les hypothèses actuarielles sont mis à jour lorsque l'impact est significatif.

2.3 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Au 31 mars 2026, le groupe Bouygues a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2025, à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2026.

- Principaux amendements significatifs en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2026
 - Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Contracts Referencing Nature-Dependent Electricity

Le 1^{er} juillet 2025, l'IASB a publié des amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la comptabilisation des contrats de fourniture d'électricité renouvelable (Power Purchase Agreements – PPA), visant à améliorer l'information financière sur les effets de ces contrats. Ces amendements :

 - clarifient les modalités d'application de l'exemption dite d'usage propre (own-use) à certains contrats d'approvisionnement en énergie verte avec livraison physique de l'énergie) ;
 - permettent la comptabilité de couverture pour certains contrats d'électricité renouvelable ;
 - et demandent aux entités d'ajouter de nouvelles obligations d'information sur les modalités, le volume, le prix et la juste valeur des contrats d'électricité renouvelable.

L'application de ces amendements n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du premier trimestre 2026.
 - Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 – Classement et évaluation des instruments financiers

Le 30 mai 2024, l'IASB a publié les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs financiers. Ces amendements portent sur la date de comptabilisation et de décomptabilisation des actifs et passifs financiers et l'appréciation des caractéristiques des flux contractuels pour le classement des actifs financiers (actifs financiers comportant une clause contingente, actifs de titrisation et actifs sans recours).

L'application de l'amendement à IFRS 9 se traduit par une amélioration de l'endettement net du Groupe au 1^{er} janvier 2026 de 130 millions d'euros et au 31 mars 2026 de 91 millions d'euros. L'amélioration au 1^{er} janvier 2026 a été appréhendée dans le tableau de flux de trésorerie et dans la variation de l'endettement net du premier trimestre 2026 (cf. note 7.1 de l'annexe) comme une variation de la trésorerie nette à l'ouverture. L'amélioration de 91 millions d'euros est présentée dans le tableau des principales variations de l'endettement financier net entre le 31 décembre 2025 et le 31 mars 2026 au sein des variations d'exploitation (cf. note 7.2 de l'annexe).

L'application de l'amendement à IFRS 7 n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du premier trimestre 2026.
- Principales normes, amendements et interprétations essentiels d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2027, dont l'application n'a pas été anticipée par le Groupe :
 - IFRS 18 – Présentation et informations à fournir dans les états financiers

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers ». IFRS 18 remplacera IAS 1 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées afin de permettre aux investisseurs de disposer d'informations plus transparentes et comparables sur la performance financière des entreprises au travers de trois axes principaux :

 - l'amélioration de la comparabilité du compte de résultat avec l'introduction de nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et la mise en place de sous-totaux obligatoires ;
 - l'amélioration des informations communiquées sur les indicateurs de performance ; et
 - la revue de la pertinence des informations à communiquer dans les états financiers ou dans les notes annexes afin que celles-ci soient le plus utiles aux investisseurs.

Cette norme a été adoptée le 16 février 2026 par l'Union européenne et sera applicable au 1^{er} janvier 2027, avec une application rétrospective. Son impact sur la présentation des états financiers et de l'annexe aux états financiers est en cours d'analyse par le Groupe, qui n'anticipe pas son application en 2026.

Note 3 Actif non courant

3.1 Goodwill

3.1.1 Évolution de la valeur nette sur le premier trimestre 2026

	Valeur nette
31/12/2025	13 715
Changements de périmètre	(1)
Pertes de valeur	
Autres mouvements (écarts de conversion et autres)	20 ^a
31/03/2026	13 734

(a) L'impact positif de 20 millions d'euros est lié aux écarts de conversion.

3.1.2 Répartition du goodwill par unité génératrice de trésorerie (UGT)

UGT	31/03/2026		31/12/2025	
	Total	Bouygues ou filiales (%)	Total	Bouygues ou filiales (%)
Colas ^a	1 571	100,00	1 566	100,00
Bouygues Construction ^b	260	100,00	253	100,00
Equans ^a	6 237	100,00	6 231	100,00
Bouygues Telecom ^a	4 328	90,53	4 328	90,53
TF1 ^a	1 338	47,22	1 337	47,05
TOTAL	13 734		13 715	

(a) Goodwill sur acquisitions réalisées par le métier et sur acquisitions réalisées au niveau de Bouygues SA sur l'UGT.

(b) Goodwill sur filiales acquises par le métier uniquement.

Le recul au premier trimestre 2026 du cash-flow libre de Bouygues Telecom et de TF1 par rapport au premier trimestre 2025 (cf. note 11 de l'annexe) ne remet pas en cause l'objectif de flux normatif retenu dans le cadre des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2025. Ainsi, en l'absence d'indice de perte de valeur, les goodwill comptabilisés au 31 mars 2026 n'ont pas fait l'objet d'un nouveau test de dépréciation.

3.2 Coentreprises et entités associées

La quote-part du résultat des coentreprises et entités associées est détaillée par métier en note 11 de l'annexe.

	Valeur nette
31/12/2025	1 614
Quote-part du résultat de la période	2
Écarts de conversion	1
Autres éléments du résultat global	4
Résultat net et autres éléments du résultat global	7
Distribution de dividendes, investissements et augmentations de capital, cessions, virements de rubriques et autres mouvements	(14) ^a
31/03/2026	1 607

(a) Dont un reclassement de quotes-parts négatives en provisions pour 9 millions d'euros, des remboursements de capital chez Colas pour 3 millions d'euros ainsi qu'une distribution de dividendes pour 2 millions d'euros.

Note 4 Information sur les capitaux propres consolidés

4.1 Capital de Bouygues SA

Au 31 mars 2026, le capital social de Bouygues SA est constitué de 386 120 723 actions, d'une valeur nominale d'un euro. Ce capital comprend 1 035 555 actions détenues en propre (hors contrat de liquidité) dont 400 000 actions sont destinées à être annulées pour 17 millions d'euros et 635 555 actions sont destinées à des plans d'actions gratuites pour 22 millions d'euros. Au cours du premier trimestre 2026, il n'y a pas eu d'acquisition d'actions détenues en propres ni d'actions attribuées aux mandataires sociaux.

	31/12/2025	Flux 2026		31/03/2026
		Augmentation	Réduction	
Actions	385 323 631	797 092		386 120 723
NOMBRE DE TITRES	385 323 631	797 092		386 120 723
Nominal	1 €			1 €
CAPITAL EN EUROS	385 323 631	797 092		386 120 723

Les augmentations de capital de 797 092 actions réalisées au cours du premier trimestre 2026 correspondent à l'exercice d'options de souscription pour un montant de 28 millions d'euros. Au cours du premier trimestre 2026, Bouygues SA n'a pas racheté d'actions propres complémentaires, hors contrat de liquidité.

Note 5 Provisions non courantes et courantes

5.1 Provisions non courantes

Au 31 mars 2026, les provisions non courantes s'élevaient à 2 766 millions d'euros :

	Avantages du personnel ^a	Litiges, contentieux, réclamations, travaux ^b	Garanties données ^c	Autres provisions non courantes ^d	Total
31/12/2025	829	485	710	755	2 779
Écarts de conversion	1		6	2	9
Changements de périmètre				(1)	(1)
Dotations	27	8	10	14	59
Reprises sur provisions utilisées	(25)	(19)	(12)	(9)	(65)
Reprises sur provisions non utilisées		(5)	(2)		(7)
Gains et pertes actuariels	13				13 ^e
Virements de rubriques et autres mouvements	3	(18)	(2)	(4)	(21)
31/03/2026	848	451	710	757	2 766 ^f

Les provisions sont valorisées en fonction de la meilleure estimation du risque par le management. Les provisions pour litiges, contentieux, réclamations et travaux concernent principalement Colas, Bouygues Construction et Bouygues Telecom. L'indication de provisions individualisées n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) Avantages du personnel	848
Indemnités de fin de carrière (IFC)	592
Médailles du travail	164
Autres avantages du personnel long terme	92
(b) Litiges, contentieux, réclamations, travaux	451
Provisions sur litiges clients	83
Réclamations sous-traitants	181
Autres litiges de personnel et divers	187
(c) Garanties données	710
Provisions pour garanties décennales	606
Provisions pour garanties complémentaires Bâtiment Génie civil/Travaux publics	104
(d) Autres provisions non courantes	757
Provisions pour risques divers étrangers	20
Provisions pour risques sur sociétés non contrôlées (y compris pertes au-delà de l'investissement initial des coentreprises et entités associées)	190
Démantèlement et remise en état des sites	315
Provisions pour contrôle des organismes sociaux	90
Autres provisions non courantes	142

(e) Les écarts actuariels au titre des avantages du personnel figurent pour 13 millions d'euros en négatif dans l'état consolidé des autres éléments du résultat global.

(f) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions non courantes s'établissent à 58 millions d'euros au 31 mars 2026 contre 57 millions d'euros au 31 décembre 2025. Ils sont constitués de provisions pour garanties données pour 51 millions d'euros et de provisions pour litiges et contentieux pour 7 millions d'euros. La variation de la période s'explique principalement par des écarts de conversion.

5.2 Provisions courantes

Au 31 mars 2026, les provisions liées au cycle d'exploitation s'élèvent à 2 133 millions d'euros :

Provisions liées à l'exploitation	Provisions garanties données aux clients	Provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers	Provisions pour pertes à terminaison chantiers	Autres provisions courantes ^a	Total
31/12/2025	139	642	775	627	2 183
Écarts de conversion	1	7	10	3	21
Changements de périmètre				4	4
Dotations	11	35	117	55	218
Reprises sur provisions utilisées	(9)	(45)	(86)	(114)	(254)
Reprises sur provisions non utilisées		(20)	(30)	(6)	(56)
Virements de rubriques et autres mouvements	2	12		3	17
31/03/2026	144	631	786	572	2 133 ^b

Les provisions pour risques chantiers, travaux et fin de chantiers et pour pertes à terminaison concernent principalement Colas, Bouygues Construction et Equans. L'indication de provisions individualisées par chantier n'est pas donnée en raison du caractère confidentiel et préjudiciable de celle-ci.

(a) Autres provisions courantes :	572
Provisions pour assurances (sinistres, franchises, etc.)	101
Provisions pour restructuration	18
Provisions pour remise en état des sites (courant)	31
Provisions courantes diverses	422

(b) Les passifs éventuels d'Equans intégrés dans les provisions courantes restent stables à 43 millions d'euros au 31 mars 2026 et restent stables par rapport au 31 décembre 2025. Ils sont constitués de provisions risques chantiers travaux et fin de chantiers pour 12 millions d'euros, de provisions pour pertes à terminaison pour 7 millions d'euros et d'autres provisions courantes pour 24 millions d'euros.

Note 6 Dettes financières non courantes et courantes

6.1 Répartition des emprunts

	Dettes financières courantes		Dettes financières non courantes	
	31/03/2026	31/12/2025	31/03/2026	31/12/2025
Emprunts obligataires	745	701	8 209	8 186
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	224	220	1 604	1 355
Emprunts et dettes financières divers	26	29	155	155
TOTAL DETTES FINANCIERES	995	950	9 968	9 696

Les dettes financières non courantes et courantes s'établissent à 10 963 millions d'euros au 31 mars 2026 et sont en hausse par rapport au 31 décembre 2025 pour 317 millions d'euros.

6.2 Covenants et trigger events

Les emprunts obligataires comportent une clause de change of control (clause de changement de contrôle de Bouygues SA). Les crédits bancaires contractés par Bouygues SA ne comportent ni covenant financier ni trigger event. Il en est de même pour ceux utilisés par les filiales de Bouygues SA.

6.3 Programmes de cession de créances et d'affacturage inversé

Le Groupe a mis en place plusieurs programmes de cession de créances. L'analyse des risques et avantages tels que définis par IFRS 9 (principalement lorsque les risques d'insolvabilité du débiteur, de retard de paiement et de dilution sont transférés en substance à un tiers) a conduit le Groupe à décomptabiliser, en quasi-totalité, les créances cédées visées par ces programmes. Le montant de créances cédées décomptabilisées au 31 mars 2026 est de 81 millions d'euros (76 millions d'euros au 31 mars 2025) contre 192 millions d'euros au 31 décembre 2025 (265 millions d'euros au 31 décembre 2024). Ces cessions sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité.

Le Groupe dispose également d'un programme de titrisation de créances commerciales, principalement par l'intermédiaire de sa filiale Bouygues Telecom, dont le montant, comptabilisé en « Emprunts et dettes financières divers », s'élève à 756 millions d'euros au 31 mars 2026 (618 millions d'euros au 31 mars 2025) contre 591 millions d'euros au 31 décembre 2025 (595 millions d'euros au 31 décembre 2024). Dans la mesure où ce programme n'est pas déconsolidant, il n'a pas d'incidence sur l'endettement financier net du Groupe. Dans l'état consolidé des flux de trésorerie, la trésorerie encaissée est présentée en « Augmentation des dettes financières courantes et non courantes ».

Le Groupe a mis en place chez Bouygues Telecom des programmes d'affacturage inversé dans lesquels des dettes fournisseurs sont cédées à des établissements financiers. Ces programmes tripartites proposent la possibilité pour les fournisseurs concernés (dont le règlement en France peut aller jusqu'à 60 jours après la date de la facture) de bénéficier d'un paiement anticipé en contrepartie d'un escompte et pour Bouygues Telecom de bénéficier d'un allongement du délai de paiement accordé par les établissements financiers qui peut aller jusqu'à 90 jours au-delà du délai contractuel.

Bouygues Telecom a mis en place deux programmes pour des durées indéterminées, le premier sans montant maximum (avec un fournisseur de terminaux dont le délai de paiement contractuel est de 30 jours) et le second pour un montant maximum de 110 millions d'euros (avec des fournisseurs de terminaux et d'équipements de réseau dont les délais de paiement contractuels sont de 45 à 60 jours).

Le détail de ces deux programmes est présenté ci-dessous :

	31/03/2026			31/03/2025			31/12/2025		
	Bouygues Telecom			Bouygues Telecom			Bouygues Telecom		
	1er Programme	2ème Programme	Total	1er Programme	2ème Programme	Total	1er Programme	2ème Programme	Total
Factures émises depuis moins de 60 jours	15	20	35	19	25	44	61	20	81
Factures émises depuis plus de 60 jours à 90 jours	38		38	37		37	48	12	60
Factures émises depuis plus de 90 jours				7		7	42	12	54
TOTAL AFFACTURAGE INVERSÉ	53	20	73	63	25	88	151	44	195

Les dettes concernées par ces programmes sont comptabilisées en « Fournisseurs et comptes rattachés ». L'état consolidé des flux de trésorerie n'est pas impacté lors du recours à ces programmes. Le paiement est présenté en « Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité » à l'extinction des dettes fournisseurs.

Au 31 mars 2026, la totalité des montants concernés par ces programmes d'affacturage inversé a été réglée par les établissements financiers aux fournisseurs et Bouygues Telecom a bénéficié d'une extension des délais contractuels pour 62 millions d'euros (73 millions d'euros au 31 mars 2025).

Note 7 Principaux éléments de variation de l'endettement financier net

7.1 Variation de l'endettement financier net

	31/12/2025	Écarts de conversion	Changements de périmètre	Flux de trésorerie	Variations des justes valeurs	Autres mouvements	31/03/2026
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 535	7	(1)	(1 012)		131 ^b	6 660
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(1 103)	22	4	294		(1)	(784)
TRESORERIE NETTE (A)	6 432	29 ^a	3 ^a	(718) ^a		130	5 876
Dettes financières non courantes	9 696	(15)	1	284		2	9 968
Dettes financières courantes	950	1		(22)		66	995
Instruments financiers nets	(10)	3			(21)		(28)
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT (B)	10 636	(11)	1	262	(21)	68 ^c	10 935
ENDETTEMENT FINANCIER NET (A) - (B)	(4 204)	40	2	(980)	21	62	(5 059)

(a) Diminution de la trésorerie nette sur le premier trimestre 2026 de 686 millions d'euros analysée dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

(b) Dont l'impact de l'amendement IFRS 9 au 1^{er} janvier 2026 pour 130 millions d'euros (cf. note 2.3 de l'annexe).

(c) Dont une hausse des intérêts courus constatés sur les dettes bancaires mais non appréhendés dans les flux de trésorerie pour un montant de 69 millions d'euros.

7.2 Principales variations de l'endettement financier net sur le 1^{er} trimestre 2026

ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31/12/2025	(4 204)
Acquisitions/cessions des activités consolidées, des titres non consolidés et autres titres immobilisés, y compris changements de périmètre et engagements de rachat sur participations ne donnant pas le contrôle	(26)
Opérations sur capital	25
Exploitation	(854) ^a
ENDETTEMENT FINANCIER NET AU 31/03/2026	(5 059)

(a) Dont 91 millions d'euros d'amélioration du besoin en fonds de roulement d'activité au 31 mars 2026 à la suite de l'application de l'amendement IFRS 9 (cf. note 2.3 de l'annexe) et qui concerne principalement Bouygues Construction pour 51 millions d'euros, Equans pour 16 millions d'euros et Bouygues Immobilier pour 15 millions d'euros.

Note 8 Chiffre d'affaires

8.1 Analyse par métier

Le chiffre d'affaires par métier est présenté après élimination du chiffre d'affaires inter-activités.

	1 ^{er} trimestre 2026				1 ^{er} trimestre 2025			
	France	International	Total	%	France	International	Total	%
Colas	1 254	1 324	2 578	21	1 310	1 399	2 709	22
Bouygues Construction	1 013	1 548	2 561	21	912	1 577	2 489	20
Bouygues Immobilier	224	3	227	2	269	20	289	2
Equans	1 490	2 813	4 303	35	1 517	3 070	4 587	36
Bouygues Telecom	2 012		2 012	17	1 978		1 978	16
TF1	404	61	465	4	456	55	511	4
Bouygues SA et autres		37	37		1	21	22	
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	6 397	5 786	12 183	100	6 443	6 142	12 585	100

La ventilation du chiffre d'affaires par nature et métier figure en note 11 de l'annexe.

8.2 Analyse par activité

	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2026	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2025
Colas	2 594	2 728
Bouygues Construction	2 584	2 521
Bouygues Immobilier	227	289
dont Logement	225	287
dont Tertiaire	2	2
Equans	4 309	4 606
Bouygues Telecom^a	2 020	1 990
dont Chiffre d'affaires Services	1 602	1 605
dont Autres ^b	418	385
TF1	472	520
dont Média	414	461
dont Studio TF1	58	59
Bouygues SA et autres	70	56
Chiffre d'affaires inter-activités	(93)	(125)
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	12 183	12 585

(a) Le chiffre d'affaires facturé aux clients de Bouygues Telecom à s'élevé à 1 619 millions d'euros au premier trimestre 2026 contre 1 615 millions d'euros au premier trimestre 2025.

(b) Le chiffre d'affaires Autres comprend notamment : les ventes de terminaux, d'accessoires, d'assurances ou autres, les revenus d'itinérance, les prestations de services autres que télécoms (construction de sites ou installation de lignes FTTH) et le cofinancement publicitaire.

8.3 Analyse par zone géographique

	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2026		Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2025	
	Total	%	Total	%
France	6 397	53	6 443	51
Union européenne (26 membres)	1 810	15	1 771	14
Autres pays européens	1 808	15	1 990	16
Afrique	299	2	373	3
Moyen-Orient	55	0	60	1
Amérique du Nord	980	8	1 002	8
Amérique Centrale et du Sud	116	1	168	1
Asie-Pacifique	718	6	778	6
TOTAL	12 183	100	12 585	100

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2026 réalisé au sein des autres pays européens est constitué pour 68% par le Royaume-Uni et pour 30% par la Suisse (respectivement 73% et 25% pour le premier trimestre 2025), essentiellement dans les activités d'énergies et services et de construction.

8.4 Carnet de commandes

	31/03/2026	31/03/2025	31/12/2025
Division Construction	32 209	34 202	31 954
dont Colas	14 289	15 051	13 685
dont Bouygues Construction	17 244	18 291	17 490
dont Bouygues Immobilier	676	860	779
Equans	26 119	26 380	25 425

Note 9 Résultat opérationnel

	1 ^{er} trimestre	
	2026	2025
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	53	40
Autres produits opérationnels	2	14
Autres charges opérationnelles	(17)	(33)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	38	21

La répartition par métier du résultat opérationnel courant et du résultat opérationnel est présentée en note 11 de l'annexe.

1^{er} trimestre 2026

Les autres charges opérationnelles nettes s'élèvent à 15 millions d'euros pour le Groupe. Elles concernent principalement les éléments suivants :

- 16 millions d'euros de coûts liés aux dispositifs d'incitation à la performance chez Equans, Bouygues SA et TF1 ;
- 1 million d'euros de coûts chez Bouygues SA, en vue de l'acquisition d'une grande partie des activités de télécommunications du groupe Altice en France (cf. note 1 de l'annexe) ; et
- 1 million d'euros d'autres produits opérationnels nets chez Bouygues Telecom.

1^{er} trimestre 2025

Les autres charges opérationnelles nettes s'élevaient à 19 millions d'euros pour le Groupe. Elles se décomposent de la manière suivante :

- 27 millions d'euros de coûts liés aux dispositifs d'incitation à la performance chez Equans, Bouygues SA et TF1 ;
- 12 millions d'euros de produits opérationnels chez Bouygues Telecom, liés à la plus-value de cession de trois data centres (cf. note 1.2 de l'annexe) ;
- 4 millions d'euros de coûts de réorganisation et d'intégration, dont des coûts d'intégration chez Equans et des coûts liés à un plan de mobilité chez Bouygues Telecom.

Note 10 Impôt

La charge d'impôt s'élève à 38 millions d'euros au premier trimestre 2026.

	1 ^{er} trimestre	
	2026	2025
PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔT	(38)	(63)

Le taux effectif d'impôt du premier trimestre 2026 n'est pas représentatif du taux de l'année. Par ailleurs, la charge d'impôt du Groupe du premier trimestre 2026 comprend une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises en France prévue par la loi de finances pour 28 millions d'euros contre 42 millions d'euros un an plus tôt. La charge du premier trimestre 2026 inclut la part sur le résultat taxable 2025 (charge de 33 millions d'euros) et la part sur le résultat taxable 2026 (produit de 5 millions d'euros).

Note 11 Information sectorielle

Les contributions par métier aux principaux agrégats du Groupe sont les suivantes :

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
1^{er} TRIMESTRE 2026								
Publicité						337		337
Prestations de services	130	196	13	529	1 602	135	52	2 657
Autres produits sur activités de construction	2 000	2 364	214	3 716			18	8 312
Autre chiffre d'affaires	464	24		64	418			970
Chiffre d'affaires total	2 594	2 584	227	4 309	2 020	472	70	12 276
Chiffre d'affaires inter-activités	(16)	(23)		(6)	(8)	(7)	(33)	(93)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC								
CLIENTS EXTERNES	2 578	2 561	227	4 303	2 012	465	37	12 183
Achats consommés	(1 156)	(1 541)	(155)	(1 877)	(221)	(184)	38	(5 096)
Charges de personnel	(979)	(615)	(29)	(1 674)	(242)	(103)	(22)	(3 664)
Charges externes	(641)	(423)	(51)	(574)	(891)	(90)	29	(2 641)
Impôts et taxes	(52)	(31)	(2)	(18)	(138)	(22)	(2)	(265)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(39)	(24)	(1)	(36)	(353)	(85)	(2)	(540)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	5	23	(4)	26	(9)	3	16	60
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	3	130	4	55	(76)	29	(105)	40
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	(281)	80	(11)	205	82	13	(11)	77
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(2)				(9)	(1)	(12)	(24)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(283)	80	(11)	205	73	12	(23)	53
Autres produits opérationnels					2			2
Autres charges opérationnelles				(6)	(1)	(3)	(7)	(17)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(283)	80	(11)	199	74	9	(30)	38
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)	3	20	(3)	12	(27)	2	(47)	(40)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(12)	(2)		(5)	(18)			(37)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)	(2)	3	1	(8)	(9)	(1)	(2)	(18)
Impôt	46	(33)	2	(56)	(17)	(5)	25	(38)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	10		(3)	8	(15)		2	2
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(238)	68	(14)	150	(12)	5	(52)	(93)
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	(238)	68	(14)	150	(12)	5	(52)	(93)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(236)	68	(13)	150	(13)	2	(52)	(94)

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
COMPTE DE RÉSULTAT								
1^{er} TRIMESTRE 2025								
Publicité						363		363
Prestations de services	123	181	8	1 227	1 605	145	55	3 344
Autres produits sur activités de construction	2 100	2 312	281	3 321			1	8 015
Autre chiffre d'affaires	505	28		58	385	12		988
Chiffre d'affaires total	2 728	2 521	289	4 606	1 990	520	56	12 710
Chiffre d'affaires inter-activités	(19)	(32)		(19)	(12)	(9)	(34)	(125)
CHIFFRE D'AFFAIRES NET AVEC								
CLIENTS EXTERNES	2 709	2 489	289	4 587	1 978	511	22	12 585
Achats consommés	(1 277)	(1 492)	(191)	(2 080)	(205)	(186)	34	(5 397)
Charges de personnel	(974)	(601)	(31)	(1 655)	(241)	(103)	(26)	(3 631)
Charges externes	(670)	(434)	(54)	(603)	(886)	(101)	46	(2 702)
Impôts et taxes	(52)	(30)	(6)	(22)	(132)	(26)	(2)	(270)
Dotations nettes aux amortissements et dépréciations hors amortissement et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(45)	(24)	(2)	(43)	(324)	(87)	(3)	(528)
Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(11)	33	1	(33)	(27)	5	(7)	(39)
Autres charges nettes (-) / Autres produits nets (+)	15	131	(13)	26	(62)	30	(76)	51
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	(305)	72	(7)	177	101	43	(12)	69
Amortissements et dépréciations des actifs incorporels reconnus lors des acquisitions (PPA)	(2)	(1)			(9)	(5)	(12)	(29)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	(307)	71	(7)	177	92	38	(24)	40
Autres produits opérationnels					14			14
Autres charges opérationnelles				(19)	(5)	(2)	(7)	(33)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	(307)	71	(7)	158	101	36	(31)	21
Coût de l'endettement financier net (-) / Produit de l'excédent financier net (+)		23	(6)	9	(30)	3	(48)	(49)
Charges d'intérêts sur obligations locatives	(12)	(2)		(4)	(11)	(1)	1	(29)
Autres charges financières nettes (-) / Autres produits financiers nets (+)	(2)	4		(8)	(9)	(1)	(3)	(19)
Impôt	53	(34)	3	(45)	(41)	(20)	21	(63)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entités associées	3	1	(5)	8	(18)	(1)	3	(9)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES	(265)	63	(15)	118	(8)	16	(57)	(148)
Résultat net des activités abandonnées								
RÉSULTAT NET	(265)	63	(15)	118	(8)	16	(57)	(148)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(264)	63	(15)	118	(8)	7	(57)	(156)

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	(283)	80	(11)	205	73	12	(23)	53
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(12)	(2)		(5)	(18)			(37)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	41	24	1	36	362	86	14	564
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	(5)	(23)	4	(26)	9	(3)	(16)	(60)
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(21)	(47)	(4)	(3)	(11)	(2)		(88)
EBITDA APRÈS LOYER								
1^{er} TRIMESTRE 2026	(280)	32	(10)	207	415	93	(25)	432

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Résultat opérationnel courant	(307)	71	(7)	177	92	38	(24)	40
• Charges d'intérêts sur obligations locatives	(12)	(2)		(4)	(11)	(1)	1	(29)
Retraitement des dotations nettes aux amortissements, provisions et dépréciations :								
• Dotations nettes aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	47	25	2	43	333	92	15	557
• Dotations aux provisions et autres dépréciations nettes de reprises utilisées	11	(33)	(1)	33	27	(5)	7	39
Retraitement des autres produits d'exploitation :								
• Reprises des provisions et dépréciations non utilisées et autres	(29)	(29)	(2)	(2)	(26)	(6)		(94)
EBITDA APRÈS LOYER								
1^{er} TRIMESTRE 2025	(290)	32	(8)	247	415	118	(1)	513

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA et autres	Total
Indicateurs financiers bilan								
31 mars 2026								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	581	4 257	(447)	2 464	(4 009)	565	(8 470)	(5 059)
Indicateurs financiers bilan								
31 décembre 2025								
ENDETTEMENT FINANCIER NET/ EXCÉDENT FINANCIER NET	1 209	4 508	(371)	2 097	(3 738)	515	(8 424)	(4 204)

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA & autres filiales	Total
Autres indicateurs financiers								
1^{er} trimestre 2026								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	(236)	112	(12)	216	419	71	(37)	533
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(34)	(8)		(30)	(342)	(59)		(473)
Remboursement des obligations locatives (III)	(61)	(10)	(1)	(34)	(42)	(3)	(2)	(153)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	(331)	94	(13)	152	35	9	(39)	(93)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF COURANT ET PROVISIONS COURANTES								
	(272)	(454)	(74)	188	(124)	51	(22)	(707)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION								
	(26)	(1)		(1)	(197)	(6)	(1)	(232)

	Colas	Bouygues Construction	Bouygues Immobilier	Equans	Bouygues Telecom	TF1	Bouygues SA & autres filiales	Total
Autres indicateurs financiers								
1^{er} trimestre 2025								
CAF après coût de l'endettement financier net, charges d'intérêts des obligations locatives et impôts décaissés (I)	(250)	113	(8)	213	409	98	(50)	525
Acquisitions nettes de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (II)	(38)	(8)		(29)	(356)	(68)	(1)	(500)
Remboursement des obligations locatives (III)	(55)	(11)	(1)	(35)	1 ^a	(3)		(104)
CASH-FLOW LIBRE (I) + (II) + (III)	(343)	94	(9)	149	54	27	(51)	(79)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ Y COMPRIS DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIF COURANT ET PROVISIONS COURANTES								
	(276)	(301)	(55)	235	(237)	27	3	(604)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT LIÉ AUX IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION								
	(24)	(8)	0	1	(165)	(4)	(1)	(201)

(a) Le montant de remboursement des loyers de Bouygues Telecom est présenté net de la part du prix de vente des immobilisations allouées aux actifs conservés dans le cadre d'une opération de cession bail de 48 millions d'euros au premier trimestre 2025 (cf. note 1.2 de l'annexe).

Le cash-flow libre est en baisse de 14 millions d'euros par rapport à celui dégagé au premier trimestre de l'exercice 2025.

Note 12 Engagements hors bilan

Au cours du 1^{er} trimestre 2026, les engagements hors bilan répertoriés en note 19 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 n'ont pas évolué de manière significative.

Note 13 Informations sur les parties liées

Les natures des transactions avec les parties liées n'ont pas évolué de manière significative depuis le 31 décembre 2025.

Note 14 Différends et litiges

Au premier trimestre 2026, les différends et litiges décrits en note 23 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025 n'ont pas évolué de manière significative à l'exception des éléments détaillés ci-après, pour lesquels les montants provisionnés apparaissent adéquats au regard des évaluations réalisées par le Groupe, sur la base des expériences passées et de l'analyse des services et conseils juridiques du Groupe :

14.1 Colas

14.1.1 International – Dépôt d'une plainte par Colas Rail en relation avec un projet à l'international

En 2017, un audit interne puis une enquête externe sollicitée par Colas Rail ont mis en évidence au sein d'une filiale étrangère de Colas Rail, des paiements suspects relatifs à des contrats remontant à 2011 au profit de consultants locaux. A la suite du dépôt d'une plainte par Colas Rail en France, le parquet national financier a ouvert une enquête. Les contrats de ces consultants ont été dénoncés et tout paiement interdit. En accord avec le client, Colas Rail a transféré le contrat de construction sans impact économique significatif pour le groupe Colas. La filiale étrangère de Colas Rail et le parquet national financier ont signé le 17 mars 2026 une convention judiciaire d'intérêt public mettant fin à l'action publique sans déclaration de culpabilité pour l'entreprise. Aux termes de cette convention, validée par le tribunal judiciaire de Paris, la société doit payer au second trimestre 2026 une amende d'intérêt public de 29,7 millions d'euros et Colas est soumis à un programme de mise en conformité placé sous l'égide de l'Agence française anticorruption. Les conséquences financières ont été prises en compte dans les états financiers consolidés de l'exercice 2025.

14.2 Bouygues Construction

14.2.1 France – METP Ile-de-France

À la suite d'une décision du Conseil de la concurrence intervenue le 9 mai 2007, la Région Ile-de-France (la « Région ») a initié une série de procédures visant à obtenir réparation du préjudice qu'elle estimait avoir subi du fait des pratiques anticoncurrentielles d'entreprises du secteur de la construction à l'occasion de l'attribution dans les années 1990, de différents marchés de rénovation de lycées en Ile-de-France. Le montant total du préjudice allégué est de 293 millions d'euros hors intérêts. Par deux arrêts du 17 mai 2023, le Conseil d'État a tranché un long débat relatif à la prescription de l'action de la Région, en jugeant que ladite action n'est pas prescrite. Aux termes d'arrêts rendus le 5 décembre 2025 sur huit premiers dossiers, la cour administrative d'appel de Paris a condamné in solidum les défenderesses au paiement des sommes suivantes : (i) préjudice évalué à 2% du montant HT des marchés concernés avec une responsabilité des entreprises de 2/3 de ce montant, (ii) intérêts légaux à compter de février 2010 capitalisés annuellement à compter de 2017, (iii) une partie des frais d'expertise, soit pour le groupe Bouygues au titre du marché qui le concernait un montant d'environ 620 000 euros. Ces arrêts sont devenus définitifs. Les autres affaires seront audientées au cours de l'année 2026.

14.2.2 France – Procédures fiscales

La direction des vérifications nationales et internationales de la direction générale des finances publiques (DVNI) a notifié à une filiale de Bouygues Construction une proposition de rectification au titre des exercices 2020 et 2021, relative à la déductibilité par Bouygues SA dans le cadre de son intégration fiscale d'une dépréciation pour risque d'irrécouvrabilité d'un financement en compte courant accordé à l'une de ses filiales à l'étranger. La DVNI ayant informé la filiale de Bouygues Construction, en réponse aux observations de cette dernière, qu'elle maintenait la rectification proposée, un recours hiérarchique a été formé. Ce recours ayant été infructueux, la filiale a saisi la commission nationale des impôts directs et taxes sur le chiffre d'affaires, qui a rendu un avis favorable au maintien des redressements le 16 septembre 2025. Le redressement a été notifié en décembre 2025, pour un montant de 100 millions d'euros, dont 47 millions d'euros ont été mis en recouvrement. Une réclamation contentieuse a été déposée le 8 janvier 2026 auprès de la DVNI afin de contester ce redressement et une garantie bancaire a été émise le 2 février 2026 suite à une demande de sursis de paiement. Le solde a été mis en recouvrement en avril 2026 et une nouvelle garantie bancaire sera émise en mai 2026.

14.3 Bouygues Telecom

14.3.1 Accès à la boucle locale cuivre

En avril 2021, Bouygues Telecom a assigné la société Orange devant le tribunal de commerce de Paris pour obtenir réparation de son préjudice, évalué à 84 millions d'euros, résultant des manquements d'Orange à ses obligations essentielles d'accès à la boucle locale en cuivre pendant la période 2016-2020, pour lesquels l'Arcep l'avait mise en demeure dans sa décision n° 2018-1596 RDP. Par un jugement du 26 juin 2024, le tribunal de commerce de Paris a considéré qu'Orange avait commis une faute, mais que le préjudice de Bouygues Telecom avait été réparé par le versement de pénalités contractuelles, ce que Bouygues Telecom conteste. Bouygues Telecom a interjeté appel de ce jugement le 7 août 2024 et évalue désormais son préjudice à 88 millions d'euros.

En mars 2026, Bouygues Telecom a assigné Orange devant le tribunal des affaires économiques de Paris pour pratiques discriminatoires en relation avec la qualité du réseau cuivre sur la période postérieure à 2020. À date, Bouygues Telecom évalue son préjudice à 50 millions d'euros.


Note 15 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Au 31 mars 2026, les actifs et passifs détenus en vue de la vente représentent un actif net de 86 millions d'euros. Ils concernent Equans Infra & Mobility BV (activité EV charging) dont la cession est attendue au premier semestre 2026, sous réserve de l'obtention de l'approbation de transferts des droits des concessions auprès de certaines municipalités.

GRUPE BOUYGUES

32 avenue Hoche
F-75378 Paris cedex 08
Tel.: +33 1 44 20 10 00

bouygues.com

 @GroupeBouygues



Couverture : Réfection de l'étanchéité du pont Alexandre-III à Paris - Colas Ile-de-France. 2026

Photo : François Bouriaud

Société Anonyme au capital de 385 323 631 euros
Siège social : 32 avenue Hoche - 75008 PARIS
572 015 246 RCS PARIS

The BOUYGUES logo, consisting of the word "BOUYGUES" in a bold, white, sans-serif font, centered within a white rounded rectangle, which is itself centered within a larger orange rounded rectangle.

BOUYGUES